



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE SENLIS

CLIS de l'ancienne décharge de Néry Saintines
Relevé de conclusions de la réunion du 20 septembre 2013

La CLIS du site de l'ancienne décharge de Néry-Saintines s'est tenue en mairie de Saintines, sous la présidence de M. Guyomarch, secrétaire général de la sous-préfecture de Senlis.

La liste des participants est annexée au présent compte-rendu.

Au préalable, M. Guyomarch rappelle l'ordre du jour et fait un point avec les participants sur les questions diverses qu'ils souhaitent aborder : le problème d'émergences aux abords du CD98 qui est récurrent, les végétaux le long de la CD123 qui se fragilisent, et la suite de l'étude odeur qui a été menée.

1. Présentation des programmes de recherche menés par les laboratoires sur le site

M. Marion rappelle que les membres de la CLIS avaient émis un avis favorable à la proposition qui avait été faite à savoir que le site soit proposé à des fins de recherche (programmes de l'ADEME ou via le réseau SAFIRE)

Deux programmes sont actuellement en cours :

- un programme de recherche OPOPOP (optimisations des paramètres d'ozonation en phase liquide pour des polluants multiples de sites pollués), pour un coût de 600 000 € (financé à 50% par l'ADEME) qui vise à évaluer la capacité de l'ozone. La technique mise au point permet de dégrader en quelques minutes des polluants habituellement difficiles à traiter, mais aussi d'éliminer simultanément des cocktails de polluants.
- un programme mené par Brezillon et le BRGM avec un coût total de 822 000 € (dont environ 400 000 € financés par l'ADEME) qui a permis la mise en place d'un pilote pour le traitement de la pollution, mis à disposition des organismes de recherche.

L'association des riverains de la décharge de Néry-Saintines, demande si ces programmes participent à la dépollution du site. M. Marion indique que ce n'est pas le cas car ces programmes s'inscrivent dans une zone bien définie et dans un temps limité.

M. Foltan demande si à l'issue de toutes les analyses réalisées, le polluant qui provoquerait les odeurs a été trouvé. M. Marion indique que cela pourrait provenir du diéthyl éther qui est un gaz lourd proche du sol et qui dégage de mauvaises odeurs. Concernant les actions à réaliser pour faire cesser cette nuisance olfactive, celles-ci sous-entendrait d'engager des sommes considérables pour un problème qui est finalement ponctuel et très localisé (les odeurs ressortent en cas de mauvais temps, lorsque le plafond est bas). En outre, malgré la présence d'odeurs, l'étude réalisée conclut à l'absence de risques sanitaires.

L'association des riverains de la décharge de Néry-Saintines revient sur les résultats de l'étude menée et sur les actions recommandées et relève que beaucoup d'études sont menées mais que peu de travaux sont réalisés. M. Marion rappelle que parmi les scénarios présentés, l'un d'entre eux semble le plus intéressant, mais aucune garantie de l'impact possible sur les odeurs n'existe. De plus, en l'absence de risque sanitaire il ne serait pas forcément judicieux d'investir des sommes importantes pour le traitement de cette zone. Il est rappelé que 8 millions d'euros ont déjà été investis par l'ADEME pour des travaux sur ce site.

2. Résultats de la surveillance des eaux souterraines

La surveillance des eaux souterraines a été reconduite jusqu'en 2016 pour les deux nappes. La société IXSANE est en charge du suivi.

Concernant les eaux de la rivière on constate l'absence de dégradation des eaux en amont. Des traces de benzène sont retrouvées à un niveau acceptable au niveau du site, mais disparaissent complètement en aval.

Pour ce qui est des analyses des piézomètres, on constate un dépassement du seuil de comparaison de la qualité de l'eau par rapport aux dernières années, en particulier en chlorure, ce qui est un point positif.

L'association des riverains demande si ces analyses concernent tous les piézomètres du site. M. Marion indique qu'il s'agit des piézomètres installés pour la nappe la plus superficielle.

Par ailleurs, un problème se pose sur un piézomètre du site captant la nappe profonde, pour lequel l'accès est condamné (l'ADEME dispose d'une servitude de passage sur le chemin d'accès au piézomètre). Il faut identifier le propriétaire afin qu'il rende l'accès possible. La mairie de Saintines communique à M. Marion les coordonnées de cette personne.

Concernant les autres sources (Vaucelles et Thieux), des traces de trichloréthylène sont retrouvées. La concentration est assez élevée mais correspond à un profil différent de la chimie du site. Le niveau de pollution reste stable.

Par ailleurs, l'alimentation en eau potable de la commune de Néry a été analysée : on constate une concentration faible de trichloroéthylène ce qui n'a aucune incidence sur la potabilité de l'eau.

En outre, concernant les rejets dans l'Automne, ils sont tous systématiquement conformes aux seuils fixés par l'arrêté préfectoral. Mme Gaston précise qu'une forte concentration de matières en suspension a été retrouvée sur une analyse mais qui n'est peut-être pas due au site. En effet de fortes concentrations sont retrouvées par ailleurs.

Enfin, les conditions dans lesquelles avait été établie l'étude sont stables d'un point de vue sanitaire et chimique, et ce depuis plusieurs années.

3. Point sur l'accumulation d'ordures ménagères

M. Desmoulin informe que le problème de dépôt d'ordures ménagères est persistant. Les ordures avaient pu être ramassées par la communauté de communes de la basse automne, mais de nouveaux dépôts sauvages se font régulièrement. M. Marion propose de mettre en place une barrière à l'entrée du chemin d'accès du site, ce qui pourrait régler le problème de dépôts sauvages et dans le même temps, le problème d'accès au piézomètre. La barrière serait dans un premier temps non cadenassée pour laisser l'accès au propriétaire du terrain adjacent.

4. Questions diverses

M. Marion indique que des émergences aux abords du CD98 ont été constatées. M. Desmoulin précise que ce problème récurrent est dû à l'engorgement des fossés. De plus ces débordements provoquent du verglas en période hivernale. M. Marion informe les participants que des travaux seront entrepris, les fossés vont être reprofilés.

M. Furet propose que l'ADEME adresse une note au Conseil Général, qui est gestionnaire de cette voirie, afin d'exposer ce problème de résurgences. M. Marion rédigera cette note qu'il adressera à M. Furet pour transmission au CG.

Par ailleurs, M. Marion évoque le problème posé par les végétaux présents aux abords du CD123, sur la propriété de l'ADEME. Ceux-ci ne sont plus enracinés et certains panchent. L'ADEME fera intervenir une entreprise de bûcheronnage pour régler ce problème.

Un point sur la création du comité de suivi de site (CSS) est fait. Les membres ont été consultés par la sous-préfecture afin de désigner les représentants au sein de cette nouvelle instance, qui se substitue à la CLIS. La majorité des membres ont désigné leur membres, l'arrêté de création et de composition peut donc être pris dans les prochaines semaines. Cependant, l'ensemble des membres est d'accord pour une prise d'arrêté, et donc de création de la CSS, après les élections municipales de 2014. Cela ne pose pas de problème particulier, la CLIS continuant à fonctionner jusqu'à la création de la nouvelle commission.

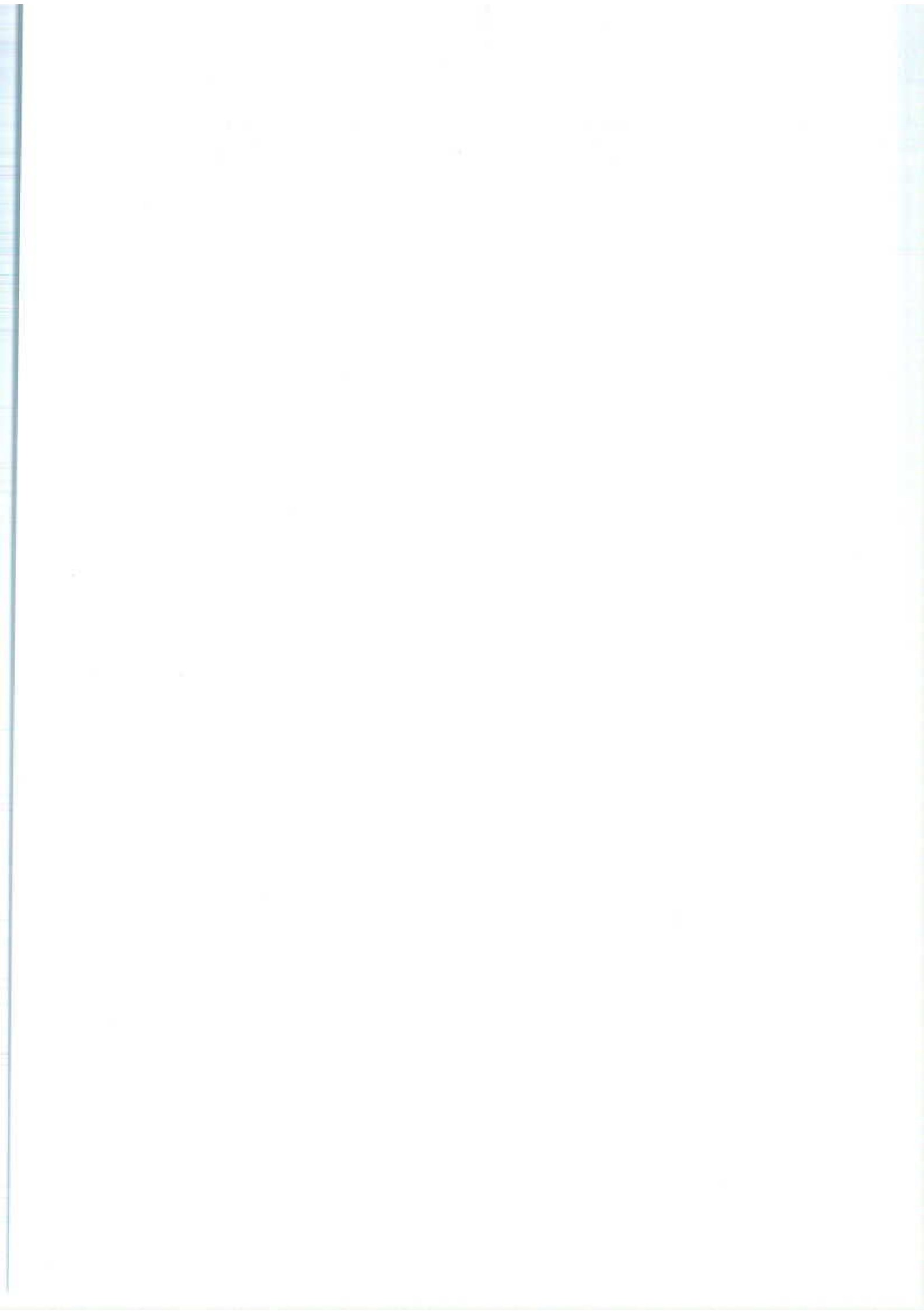
La prochaine réunion se tiendra donc, comme habituellement, dans un an, et permettra d'installer la nouvelle commission. La question des fréquences des réunions sera alors abordée.

M. Guyomarch remercie les participants et clôt la séance.

Pour le sous-préfet,
Le secrétaire général,









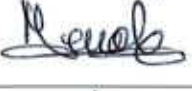


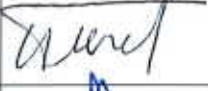

Nicolas Guyomarch



FEUILLE DE PRESENCE

CLIS de Néry-Saintines

Vendredi 20 septembre 2013 - 14h30

NOM	QUALITE COLLECTIVITE/SOCIETE	SIGNATURE	N° Tel. - Adresse E.mail
M Carom	maire Belhaisy-st-Nartin	excusé	
M. De Morisy	Président du collège d'experts	excusé (cours à l'école Polytechnique)	
RAMANANTSOA	ARS Picardie		03 44 89 61 67 sahonche.ramanantsoa@ars.pard.fr
Mme Barthélemy	Associato des riverains de la décharge de Néry-Saintines		perrine.barthelemy@gmail.com
Mme BINCHE	Association des riverains de la décharge Néry-Saintines	MBinche	agnes.binche@hotmail.fr
CAPISPINE VINCENT Jean. Patrick	SDis 60		03 44 96 34 70 jeanpatrick.vincent@sd60.fr
FOLTAN	ROSO		
M. ROSZAK	Adjoint ou Maire Belhaisy St Pierre		
PICART Claude	Maire de NERY		03 44 89 74 68 picart.claude@free.fr
ERCOLE Nadanie	SPSenez		melanie.ercole@oise.gouv.fr 03 44 06 85 66
DESMOULINS Pierre	Maire de Saintines		06 86 68 13 35 pierre.desmoulin@wanadoo.fr
Nicolas GUYONARD	SG S/P kts		nicolas.guyonard@oise.gouv.fr
FURET Jérôme	CG 60 conseiller général		Jerome.furet@cg60.fr
MARION Roland	ADENE		roland.marion@adene.fr

